

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 02/10/2017 à 11 heures.

1- Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes de Millau Grands Causses
Service de la Commande Publique

Adresse :

1, place du Beffroi
CS 80432 – 12104 Millau Cedex

Téléphone :

05 65 61 40 20

2- Objet du marché

Objet du marché

Conception d'une itinérance typée « RANDURO » au départ du futur Espace Sports Nature à Millau (Avenue de Millau Plage)

3- Références et procédure

Procédure de passation

Procédure adaptée – article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016
Le marché à intervenir est un **marché public de Services (Prestations intellectuelles)**

4- Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme du marché	Marché public ordinaire
Décomposition du marché	Compte tenu de la spécificité de la mission, il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le budget alloué pour l'ensemble du marché est de 12 000 € HT.
Durée du marché :	La durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble de la prestation est de 4,5 mois maximum . Point de départ du délai : Notification (fin octobre 2017). Réunion de lancement de la mission : semaine 45.
Forme juridique de l'attributaire	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

5- Financement et exécution

Modalités de financement	<p>Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre de Millau Grands Causses.</p> <p><u>Conditions de règlement :</u> Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- 30% au lancement,- 50% lors de la remise du parcours définitif,- 20 % à la remise des descriptifs (parcours global et étapes). <p>Le prix est ferme et forfaitaire.</p>
Personne habilitée :	Monsieur le Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses.
Ordonnateur :	Monsieur le Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses.
Comptable assignataire des paiements :	Madame la Trésorière générale de Millau Grands Causses.
Imputation budgétaire	

6- Informations techniques

Maître d'œuvre (interne):	Communauté de communes Millau Grands Causses.
Ordonnancement, pilotage et coordination	Néant
Contrôle technique	Néant
CSPS	Néant
Prestations supplémentaires ou alternatives	Néant
Visite des lieux / consultation de documents	Néant
Variantes autorisées / non autorisées	Aucune variante autorisée

7- Consultation

Dossier de Consultation des Entreprises	<p><u>Retrait par voie papier :</u> Communauté de communes de Millau Grands Causses Service de la Commande Publique 1 place du Beffroi CS 8043 – 12104 Millau Cedex</p> <p>OU par mail auprès de : f.perez@cc-millaugrandscausses.fr ou peut être téléchargé sur le site www.cc-millaugrandscausses.fr rubrique marchés publics.</p> <p><i>Modification de détail au dossier de consultation</i> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats</p>
--	--

	devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.
Renseignements complémentaires	<p>Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à commande-publique@cc-millaugrandscausses.fr</p> <p><u>Correspondant pour renseignements administratifs :</u> Communauté de Communes Millau Grands Causses Service de la Commande Publique 1 place du Beffroi CS 8043 – 12104 Millau Cedex Tel : 05 65 61 40 20 Fax : 05 65 60 52 39</p> <p><u>Correspondant pour renseignements techniques :</u> Communauté de Communes Millau Grands Causses Pôle Développement Territorial Service Tourisme – Elodie ALINAT 1 place du Beffroi CS 8043 – 12104 Millau Cedex Tel : 05 65 61 40 20</p> <p>Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p>

8- Date de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres	02/10/2017 à 11 heures
Durée de validité des offres	90 jours

9- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

Documents liés à la candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de candidature ou Imprimé DC1 ; - Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ; - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; - Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ; - Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ; - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail ;
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration indiquant les moyens humains (effectifs) et matériels dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature ; - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global voire le chiffre d'affaires concernant les prestations intellectuelles objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années indiquant notamment indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ; - Certificats de qualifications professionnelles.
<p>Documents liés à l'offre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer ; - Le CCTP- descriptif technique joint au présent règlement de consultation signé ; - Décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation (bordereau des prix) détaillant les journées envisagées, le coût horaire et le prix global de l'étude HT incluant les frais ; - Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant : <ul style="list-style-type: none"> - Le descriptif de la méthodologie employée ; - La composition de l'équipe proposée pour la réalisation de la mission ; elle pourra s'entourer, le cas échéant, d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission ; - Un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission ; - Un descriptif des documents remis à l'issue de la mission.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valable.

<p>Conditions d'envoi ou de remise des plis</p>	<p>Les candidats ne peuvent utiliser que les deux modes de transmission prévus ci-dessous sous peine de rejet des deux</p>
--	--

	<p>réponses.</p> <p><u>Remise des plis sous support papier :</u> Sous la référence « NE PAS OUVRIR » Offre relative à la consultation n ° PI 03 2017 L 00 - Conception d'une itinérance typée « RANDURO » au départ du futur Espace Sports Nature à Millau (Avenue de Millau-Plage)</p> <p><u>Adresse postale de réception des offres :</u> Communauté de Communes de Millau Grands Causses Service de la Commande Publique 1 place du Beffroi CS 8043 – 12104 Millau Cedex</p> <p>ou remise des offres sur site (contre récépissé), à l'adresse indiquée ci-dessus aux horaires d'ouverture de Millau Grands Causses.</p>
--	--

10- Négociation

Négociation prévue	OUI
Objet	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités	La négociation se fera par audition. A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

11- Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des propositions :

N°	Descriptif du critère	Pondération
1	Valeur technique de la proposition	60 %
2	Prix de la prestation	40 %

Méthode de notation :

Une note sur 20 est donnée à chaque critère puis est pondérée. Le total des notes pondérées de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note permettra le classement des offres.

La **valeur technique** sera appréciée (note sur 20) au regard du contenu de la note méthodologique proposée pour assurer la mission, sur la base des 4 sous critères suivants :

- Moyens (personnels et matériel) : organisation de la société et pertinence de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission (profil intervenants / compétences), notés sur 3 points ;
- Références du prestataire relatives à la conception d'itinéraires sports nature (3 points) en détaillant les expériences sur des opérations similaires notamment sur la thématique liée au VTT et à l'itinérance (2 points), notées sur 5 points.
- Description précise de la méthodologie proposée en explicitant la compréhension du contexte et les enjeux du projet (d'éventuelles réflexions originales sont acceptées), les moyens techniques mis en œuvre, notée sur 10 points.
- Les délais d'exécution de la mission, notés sur 2 points.

Pour le **critère Prix**, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la plus basse obtient la note maximale de 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

(Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre du candidat) X 20

12- Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Toulouse
68, rue Raymond IV – BP 7007
31068 TOULOUSE Cedex 07
E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Tél. : 05 62 73 57 57
Fax : 05 62 73 57 40

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).

**GRANDS
CAUSSES
LÉVÉZOU**



LÉVÉZOU
SYNDICAT MIXTE

**STYLE
MILLAU**
Office de Tourisme



entre Massif central et Méditerranée

**Conception d'une itinérance typée « RANDURO » au départ du futur
Espace Sports Nature à Millau (Avenue de Millau-Plage)**

**CCTP
DESCRIPTIF TECHNIQUE**

Marché à Procédure Adaptée

n° PI 03 2017 L 00



cget

Septembre 2017

Action cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

PREAMBULE

Le territoire Grands Causses-Lézou a candidaté à l'appel à projets Massif Central « Pôle Nature », pour lequel le Parc naturel régional des Grands Causses est chef de file. Sa candidature a été retenue. Parmi ses actions, la stratégie du Pôle vise à développer une nouvelle offre au travers de l'itinérance.

Deux axes de travail sont identifiés :

- le développement de l'offre de pratique VTT, par la mise en place d'itinéraires et de services associés,
- le développement de l'offre de pratique de l'itinérance trail.

Le Pôle de pleine nature souhaite en effet compléter son offre « VTT ». La Communauté de communes Millau Grands Causses est maître d'ouvrage pour cette action, qui sera implantée sur son territoire, mais aussi étendue sur les territoires voisins lauréats du Pôle de pleine nature.

En effet, dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de communes mène, depuis une quinzaine d'années, une politique forte d'investissement en faveur du développement des sports de pleine nature.

Cet engagement s'est traduit par la mise en place de nombreux équipements et des politiques de promotion dédiées à la filière toute entière, qui font qu'aujourd'hui Millau Grands Causses est reconnu au niveau international dans de nombreuses disciplines (sports de cordes, vol libre, trail, kayak, etc.).

A ce titre, pour la pratique VTT, la Communauté a, dans un premier temps, réalisé une base de 10 randonnées qui figuraient parmi les premières au niveau national. Plus récemment, l'aménagement de parcours enduro VTT a été réalisé dans le cadre du premier Pôle nature.

L'enduro est la pratique postmoderne du VTT, apparue en France dans les années 2000. Elle se pratique sur terrain naturel uniquement, avec des profils de pente plutôt descendants. Il s'agit de la discipline VTT qui se développe le plus en France depuis quelques années.

La Communauté de communes Millau Grands Causses a réalisé 3 itinéraires balisés afin de tester l'impact sur l'environnement et la cohabitation entre les différents pratiquants. Au vu du bilan dressé en collaboration avec les services du Parc naturel régional des Grands Causses, il a été décidé d'ouvrir 10 nouvelles « spéciales » balisées.

L'ensemble de cette offre est disponible sur le portail internet : millau-sports-nature.fr.

La promotion est assurée dans le cadre d'un partenariat avec Gregory NOCE, pilote doté d'un palmarès mondial, organisateur de compétitions touchant un public international, travaillant pour le développement d'une marque spécialisée et titulaire d'un diplôme d'encadrement dans cette discipline.

Le développement d'événementiels de portée nationale, dédiés a permis de propulser Millau en haut du tableau des « spots » de pratique. Une coupe du monde (Enduro World Series) est en cours de préparation pour 2017.

La présence de Millau Grands Causses sur le plus grand salon mondial du VTT, le Roc d'Azur, depuis deux années consécutives, permet de toucher les pratiquants au niveau national.

De nombreux pratiquants cherchent à relier ces « descentes » balisées. L'idée d'un produit innovant, une « randuro » qui peut se réaliser en itinérance sur les Grands Causses, permettra de répondre à leur demande et d'offrir un réel produit touristique générateur de retombées, notamment hors saison.

La présente consultation doit permettre de désigner un prestataire qui définira l'itinéraire et produira le contenu d'un topo.

1- DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation comportera le lot détaillé ci-après.

DEFINITION DES ITINERAIRES

Caractéristiques/critères

L'itinérance, au départ de Millau, doit permettre au pratiquant de découvrir les Grands Causses. Le périmètre de travail est le territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses ; les sorties éventuelles de ce périmètre seront soumis à validation.

Une étude préalable doit porter sur la recherche et la cartographie des éléments remarquables (patrimoine naturel, bâti, historique) de ce territoire, ainsi que sur les services indispensables au pratiquant (hébergement en hôtel ou chambre d'hôtes, restauration, transfert de bagages...).

Le prestataire devra proposer un circuit typé « randuro » ou itinérance, c'est à dire avec des descentes présentant une technicité. Le circuit représentera entre 120 et 160 km, soit 3 étapes d'environ 40 à 50 kilomètres chacune. Chaque étape devra mettre en valeur le patrimoine issu de l'inventaire, et sera construite en fonction des services nécessaires. Le circuit s'attachera à :

- mettre en valeur le patrimoine issu de l'inventaire,

- privilégier autant que possible les itinéraires publics ; le cas échéant, des conventions d'autorisation de passage et d'inscription au PDIPR seront établies avec les propriétaires identifiés par le prestataire (la liste des différents propriétaires concernés sera communiquée en amont au maître d'œuvre),
- privilégier les sentiers type « monotrace » existants,
- utiliser des itinéraires qui ne sont pas balisés « trail » « rando pédestre » « Clapassou », et de façon générale éviter tout conflit d'usage.

En fonction des étapes et services recensés, le prestataire donnera des préconisations sur les lieux où pourront être implantées des stations de services VTT (lavage, gonflage...) que la collectivité projette d'acquérir.

Ce circuit sera travaillé en étroite collaboration avec les associations locales de pratiquants. Il devra obtenir notamment l'aval du Parc naturel régional des Grands Causses et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Données et ressources fournies par le Maître d'Ouvrage

La Communauté de communes Millau Grands Causses, son Office de Tourisme et le Parc naturel régional des Grands Causses, mettront à disposition tous les éléments dont ils disposent permettant de faciliter le travail du prestataire (relevé patrimoine, listing hébergements...).

En outre, le prestataire sera mis en relation avec les associations de pratiquants afin de définir les parcours en étroite collaboration avec eux.

Modalités de concertation

Le travail sera réalisé sous l'égide d'un comité technique, regroupant la Communauté de communes Millau Grands Causses et ses partenaires privilégiés (Parc naturel régional des Grands Causses, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Offices de Tourisme, Office National des Forêts...).

Il sera réuni a minima pour :

- la réunion de lancement ;
- la présentation d'une première esquisse de parcours établie à partir des éléments remarquables et services nécessaires aux pratiquants ;
- la présentation finale du parcours et du contenu destiné à créer un « topo » associé.

Des réunions intermédiaires pourront être programmées si nécessaire.

Livrables :

Le prestataire remettra :

- un tracé format GPX du parcours définitif (parcours complet et chacune des étapes) ;
- un document au format word présentant le parcours en itinérance, comprenant notamment :
 - o pour le parcours global : un descriptif littéral et des informations techniques (dénivelé, distance, durée approximative...),
 - o pour chacune des étapes : un descriptif littéral et des informations techniques (dénivelé, distance, durée approximative...), la présentation des points d'intérêt (faune, flore, patrimoine, culture, traditions, élevage, paysages...) et des services (commerces, points d'eau, hébergement...).

2 - CALENDRIER PREVISIONNEL

- consultation : septembre 2017
- réception des propositions : 2 octobre 2017 à 11h
- choix du/des prestataire(s) : fin octobre 2017
- livraison : février 2018

Fait à Millau, le 7 septembre 2017



ACTE D'ENGAGEMENT

Marché public de Service – prestation intellectuelle

NUMERO DE MARCHÉ : PI 03 / 2017 L00

Conception d'une itinérance typée « RANDURO » au départ du futur Espace Sports Nature à Millau (Avenue de Millau Plage)

1-Contractant(s)

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité :

- Signant pour mon propre compte
- Signant pour le compte de la société
- Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

- Agissant en tant que prestataire unique
- Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

- Solidaire Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	
Bureau distributeur :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
Numéro SIRET :	
Numéro au registre du commerce	
Ou au répertoire des métiers :	
Code NAF/APE :	

En cas de groupement, cotraitant n°1	Cotraitant n°2
Raison sociale :	Raison sociale :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Bureau distributeur :	Bureau distributeur :
Téléphone :	Téléphone :
Fax :	Fax :
Courriel :	Courriel :
Numéro SIRET :	Numéro SIRET :
N° Registre commerce :	N° Registre commerce :
N° Répertoire des Métiers :	N° Répertoire des Métiers :
Code NAF/APE :	Code NAF/APE :

Engagement, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée **en euro**, réalisée sur la base des conditions économiques du mois précédant le mois de remise des offres (dit mois 0).

L'offre ainsi présentée me lie pour une durée de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2- Objet de la prestation

Description de la prestation :

Conception d'une itinérance typée « RANDURO » au départ du futur Espace Sports Nature à Millau (Avenue de Millau Plage)

Lot unique

DESCRIPTION : selon le CCTP – descriptif technique joint au règlement de consultation

Lieu d'exécution : Communauté de communes de Millau Grands Causses

Délai d'exécution : 4,5 mois maximum à compter de la notification du marché public.

Je m'engage à réaliser les prestations dans un délai de mois ou semaines à compter de la notification du marché.

Forme du marché : Marché ordinaire

Conditions particulières d'exécution : Se référer aux dispositions du CCAG Prestations Intellectuelles (art 16 à 22)

Conditions particulières relatives aux droits d'utilisation des résultats et de la propriété intellectuelles : Se référer aux dispositions du CCAG Prestations Intellectuelles (art 23, 24 et 25)

Conditions de réception : Se référer aux dispositions du CCAG Prestations Intellectuelles (art 27)

3- Modalités de règlement

Conditions de règlement/échancier :

Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante :

- 30% au lancement,
- 50% lors de la remise du parcours définitif,
- 20 % à la remise des descriptifs (parcours global et étapes).

Type de prix : Les prix sont fermes et non actualisables

Avance :

Une avance peut être prévue aux conditions du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (article 110).

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

Conditions de paiement :

Le paiement est effectué par virement bancaire. Le délai de paiement est fixé à **30 jours** à compter de la réception de la facture ou mémoire. Le défaut de paiement à l'expiration du délai ouvre droit à intérêts moratoires dans les conditions fixées par les décrets n°2002-232 du 21 février 2002 et n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

Facturation :

Les factures ou mémoires devront être adressés en à l'adresse suivante :

Communauté de communes de Millau Grands Causses
Pôle Développement Territorial - Service Tourisme
1 place du Beffroi
CS 8043 – 12104 Millau Cedex

et comporter : la raison sociale du créancier, la date d'exécution des prestations, **le numéro du marché**, le décompte des sommes dues (nature, prix, quantité), et le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers, le numéro de SIREN ou de SIRET, et l'indication de la TVA.

Compte à créditer :

Zone à compléter par le candidat :

Titulaire	Etablissement	Agence	Compte	Banque	Guichet	RIB

4- Dispositions diverses

Pièces constitutives du marché :

- le présent acte d'engagement,
- la décomposition du prix global et forfaitaire,
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) – descriptif technique et ses annexes,
- le mémoire technique relatif à la mission,
- le CCAG Prestations Intellectuelles.

Pénalités pour retard :

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé, par le fait du titulaire, il sera fait application d'une pénalité telle que prévue au CCAG Prestations Intellectuelles (art 14).

Conditions de résiliation :

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 30 à 34 du CCAG Prestations Intellectuelles.

5- Propositions du candidat

Zones à compléter par le candidat :

Montant de la solution de base

Montant hors TVA	€
Taux de TVA (%)	20,00%
Montant TVA incluse	€

Montant global TTC de la solution de base (en lettres)

.....
.....

Les variantes ne sont pas autorisées.

Décomposition par intervenants en cas de groupement conjoint :

Statut	Objet de la prestation	Part (%)	Montant TTC
Mandataire		%	€
Cotraitant 1		%	€
Cotraitant 2		%	€

Zone à compléter par le candidat :

A.....le.....

Signature du (des) prestataire(s)

6- Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée :

Avec sa solution de base

Montant hors TVA	€
Taux de TVA (%)	20,00%
Montant TVA incluse	€

Montant global TTC de la solution de base – tranche ferme (en lettres)

.....
.....

A Millau, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

7- Notification

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché,

Signé le par le titulaire, ou exemplaire remis sur place, ou coller l'avis de réception postal.

8- Nantissement ou cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de euros TVA incluse.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

A Millau, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Modifications ultérieures en cas de sous-traitance.

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants est ramenée/portée à :

Date	Montant HT	Signature
	€	